

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXPÉRIMENTATION POUR L'INSTAURATION D'UN ENSEIGNEMENT D'ÉDUCATION À
L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE - (N° 2091)

N° AC37

AMENDEMENT

présenté par
Mme Melchior et M. Garot

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.